

FICHE ACTION – TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES OU RISQUE INDUSTRIEL

ACTION	RESPONSABLE	INTERVENANT
Activation du P.P.M.S	CHEFCRI	
Couper les sonneries	RESACLO	Agent d'accueil
Couper les fluides	RESACLO	Agent de maintenance
Confiner les élèves et personnel dans les classes et locaux définis. Scotcher toutes les ouvertures (fenêtres, portes, bouches aération, grilles de ventilation, etc...)	RELIFA	Assistants d'éducation et Professeurs
Ecouter la radio et joindre les autorités afin d'obtenir des informations sur l'accident et les consignes à suivre (maintenir le confinement ou évacuer les locaux)	CHEFCRI	
Prévenir les familles de la procédure de retour au domicile et les informer de la situation future (sur ordre du CHEFCRI)	RELIFA	Assistants d'éducation
Autoriser le départ des élèves	CHEFCRI	
Contrôle du départ des élèves – Si un élève part seul, noter l'identité et l'heure du départ	RELIFA	Assistants d'éducation
Désactivation du P.P.M.S après le départ du dernier élève	CHEFCRI	Secrétaire
Si besoin, mise en place d'une cellule psychologique	CHEFCRI	

Nota : Une fois le P.P.M.S déclenché, les adultes ne sont autorisés à quitter l'établissement qu'avec l'accord du CHEFCRI.

La décision de fin d'alerte est prise par les autorités (Ministre ou préfet) et transmise au chef d'établissement par la gendarmerie, téléphone, radiodiffusion, signal national de fin d'alerte.